



**COMITÉ**  
SUR LES ESPÈCES  
**EN PÉRIL**  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RAPPORT ANNUEL  
2015-2016



# RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, le Comité sur les espèces en péril doit présenter un rapport annuel à la Conférence des autorités de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

## LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL DES TNO

La *Loi sur les espèces en péril des TNO* (la Loi) prévoit un processus pour identifier, protéger et rétablir les espèces en péril aux TNO. La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En outre, elle s'applique dans la majorité des régions des TNO, tant sur les terres publiques que sur les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.



Bison des bois — référence photographique : J.D. Allaire, ENR

## LE COMITÉ SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Le Comité sur les espèces en péril (le Comité) a été établi en vertu de la *Loi*. Il s'agit d'un comité d'experts indépendant chargé d'évaluer la situation biologique des espèces en péril aux TNO. Les évaluations de la situation des espèces sont effectuées à l'échelon territorial, et leurs résultats peuvent différer des évaluations effectuées à l'échelon national. Les évaluations sont fondées sur les rapports de situation des espèces, qui tiennent compte des meilleures connaissances traditionnelles autochtones ainsi que des meilleures connaissances communautaires et scientifiques disponibles sur l'espèce. Le Comité doit employer des critères biologiques objectifs dans ses évaluations et ne tient pas compte des facteurs socioéconomiques.

Le Comité se base sur le résultat des évaluations pour formuler des recommandations sur l'inscription d'une espèce à la liste des espèces en péril. Les catégories d'évaluation pour l'inscription légale des espèces en péril sont « disparue », « disparue du Canada », « en voie de disparition », « menacée » et « préoccupante ». Les espèces peuvent aussi porter les mentions de « non en péril » ou « données insuffisantes ». Le Comité identifie les menaces et les influences positives pour les espèces et leurs habitats, et peut formuler des recommandations sur les mesures de conservation pour les espèces en péril.

Le Comité présente ses recommandations à la Conférence des autorités de gestion, un regroupement de conseils et de gouvernements qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO. La Conférence des autorités de gestion comprend le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement t̄łch̄q̄, le gouvernement du Canada et des conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale.



## MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sur les espèces en péril sont nommés par le gouvernement fédéral et par les quatre conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, représenté par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, nomme les autres membres. Les nominations sont d'une durée maximale de cinq ans.

Les membres du Comité doivent avoir une expertise approfondie des espèces, des habitats, des écosystèmes du Nord ou de la conservation. Les membres agissent de façon indépendante et non à titre de représentant de leurs organes de nomination.

### Membres :

- **Président** : M. James Firth
- **Présidente suppléante** : M<sup>me</sup> Suzanne Carrière, Ph. D.
- M<sup>me</sup> Alestine Andre
- M<sup>me</sup> Alice Legat, Ph. D.
- M. Arthur Beck
- Mme Joanna Wilson
- M. Leon Andrew
- Mme Misty Ireland
- M. Moise Rabesca
- M. Nicholas (Nic) Larter, Ph. D.

### Suppléants :

- M. Boyan Tracz
- M<sup>me</sup> Cindy Allen
- M. Daniel Beck
- M<sup>me</sup> Deborah Simmons, Ph. D.

Vous trouverez les biographies des membres et des suppléants à l'adresse [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca)

## PROGRÈS DU COMITÉ, DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

Le Comité sur les espèces en péril n'a pas publié de résultats d'évaluation au cours de la période visée. À la demande de la Conférence des autorités de gestion, la période d'évaluation a été repoussée de décembre à mars ou avril de chaque année. Le bison des bois a été évalué en avril 2016, peu après la période visée par le présent rapport, et son état est considéré comme menacé.

Le Comité sur les espèces en péril a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2015-2016. En avril 2016, il a terminé son travail sur le rapport de situation du bison des bois, dont l'état est considéré comme menacé, et il poursuit son travail sur les rapports de situation pour le caribou de la toundra, le grizzli et les chauves-souris (sérotine brune, vespertilion brun, vespertilion à longues oreilles, vespertilion à longues pattes et vespertilion nordique), qui devraient être évalués en 2017.

Le Comité n'a reçu aucun renvoi ni aucune demande d'espèces à évaluer en vertu du paragraphe 26(1) ou de l'article 27 de la Loi. Le Comité a dressé un calendrier d'évaluation énumérant les espèces à évaluer de 2017 à 2021, et l'a présenté à la Conférence des autorités de gestion pour approbation. Le calendrier des évaluations est révisé chaque année.

Tous les documents du Comité sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation et les évaluations des espèces, sont disponibles sur le site Web sur les espèces en péril des TNO au [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca)



Crapaud boréal – référence photographique : F. Bertrand, ENR

# REGISTRE DES ÉVALUATIONS D'ESPÈCES

| ESPÈCES                     | RÉSULTAT     | DATE DE L'ÉVALUATION |
|-----------------------------|--------------|----------------------|
| Caribou de Peary            | Menacée      | Décembre 2012        |
| Caribou boréal              | Menacée      | Décembre 2012        |
| Braya poilu                 | Menacée      | Décembre 2012        |
| Ours blanc                  | Préoccupante | Décembre 2012        |
| Caribou de Dolphin-et-Union | Préoccupante | Décembre 2013        |
| Grenouille léopard          | Menacée      | Décembre 2013        |
| Carcajou                    | Pas en péril | Décembre 2014        |
| Crapaud boréal              | Menacée      | Décembre 2014        |
| Bison des bois              | Menacée      | Avril 2016           |

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le Comité sur les espèces en péril reçoit l'ensemble de son soutien administratif et financier du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les avis de contrats liés à l'élaboration des rapports de situation des espèces sont publiés au [www.contractregistry.nt.ca](http://www.contractregistry.nt.ca).



Vespertilion brun — référence photographique : J. Wilson, ENR

# CALENDRIER DES ÉVALUATIONS DE 2017 À 2021

|   |   |
|---|---|
| AVRIL 2017  | Caribou de la toundra (sauf la population de Dolphin-et-Union) ( <i>Rangifer tarandus groenlandicus</i> ) |
|   | Grizzly ( <i>Ursus arctos</i> )   |
|   | Vespertilion brun ( <i>Myotis lucifugus</i> )*  |
|   | Vespertilion nordique ( <i>Myotis septentrionalis</i> )*  |
|   | Vespertilion à longues oreilles ( <i>Myotis evotis</i> )*   |
|   | Vespertilion à longues pattes ( <i>Myotis volans</i> )*   |
|   | Sérotine brune ( <i>Eptesicus fuscus</i> )*   |
| * Ces cinq espèces de chauves-souris seront regroupées en un seul rapport de situation des espèces, mais seront évaluées séparément.                                      |   |
| AVRIL 2018  | Mertensie de Drummond (plante) ( <i>Mertensia drummondii</i> )  |
|   | Bourdon à bandes jaunes ( <i>Bombus terricola</i> )*  |
|   | Bourdon de l'Ouest ( <i>Bombus occidentalis</i> )*  |
|   | Psithyre bohémien ( <i>Bombus bohemicus</i> )*  |
| * Le bourdon à bandes jaunes, le bourdon de l'Ouest et le psithyre bohémien seront regroupés en un seul rapport de situation des espèces, mais seront évalués séparément. |   |
| AVRIL 2019  | Pika à collier ( <i>Ochotona collaris</i> )   |
|   | Caribou des bois (population des montagnes du Nord) ( <i>Rangifer tarandus caribou</i> )                  |
| AVRIL 2020  | Pélican d'Amérique ( <i>Pelecanus erythrorhynchos</i> )   |
|   | Couleuvre rayée ( <i>Thamnophis sirtalis</i> )  |
| AVRIL 2021  | Faucon pèlerin (pop. anatum-tundrius) ( <i>Falco peregrinus</i> )   |
|   | Quiscale rouilleux ( <i>Euphagus carolinus</i> )  |

Le calendrier des évaluations peut être révisé et modifié chaque année.

## COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements au sujet du Comité sur les espèces en péril et de ses activités, veuillez consulter le <http://www.nwtspeciesatrisk.ca> ou communiquer avec le :

Secrétariat des espèces en péril  
a/s du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles  
Centre Scotia, 6<sup>e</sup> étage  
C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9  
Sans frais : 1-855-783-4301  
Télécopieur : 867-873-0293  
Courriel : SARA@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



James Firth, président  
Comité sur les espèces en péril

**COMITÉ**  
SUR LES ESPÈCES  
**EN PÉRIL**  
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Photo en couverture :  
Mertensie de Drummond – référence photographique : Jo Overholt